

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 29 NOVEMBRE 2025

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, M. Paul-Roger GONTARD, M. David FOURNIER, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, Mme Lilou QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Christian ROCCI, M. Bernard AUTHEMAN, Mme Annick WALDER, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Catherine GAY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Laure MINSSEN par M. Joël PEYRE
M. Fabrice TOCABENS par Mme Isabelle LABROT
Mme Zinèbe HADDAOUI par M. Julien DE BENITO
Mme Laurence LEFEVRE par M. Claude TUMMINO
M. Eric DESHAYES par M. Kader BELHADJ
Mme Isabelle PORTEFAIX par Mme Frédérique CORCORAL
M. Cyril BEYNET par Mme Lilou QUENNESSON
M. Bernard HOKMAYAN par M. David FOURNIER
Mme Françoise LICHIERE par Mme Anne-Catherine LEPAGE
Mme Laurence ABEL RODET par M. Christian ROCCI
Mme Kamila BOUHASSANE par Mme Amy MAZARI ALLEL
M. Thierry VALLEJOS par M. Bernard AUTHEMAN
Mme Anne-Sophie RIGAULT par M. Paul RUAT
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par M. Arnaud RENOUARD
Mme Carole MONTAGNAC par Mme Murielle MAGDELEINE
M. Mouloud REZOUALI par M. Jean-Pierre CERVANTES
Mme Florence ROCHELEMAGNE par M. Michel BISSIERE

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

ETAIENT ABSENT(E)S :

Mme Ghislaine PERSIA
Mme Martine BAREL

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2025

25

ADMINISTRATION GENERALE : Dispositions visant à satisfaire des besoins permanents et non permanents en matière de ressources humaines.

M. FOURNIER

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Les dispositions suivantes concernent les ressources humaines de la Ville et plus particulièrement la mise en adéquation des ressources humaines avec les besoins (notamment ponctuels) de la collectivité pour porter ses actions.

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissements sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Le recours aux agents contractuels est strictement encadré par le code général de la fonction publique (CGFP). En effet, l'article L. 311-1 du CGFP précise que les emplois civils permanents des collectivités territoriales doivent être occupés par des fonctionnaires.

Toutefois, les collectivités peuvent recruter, par dérogation, des agents contractuels sur la base des articles L. 332-8, L. 332-13, L. 332-14, L. 332-23, L. 332-24, L. 343-1, L. 333-1, L. 333-12 et L. 352-4 du CGFP.

Afin d'optimiser le recrutement, il convient de formaliser et d'autoriser l'exercice des fonctions par un agent contractuel de droit public en lieu et place d'un agent titulaire.

Article	Motif du contrat	DGA	Pôle/Direction	Nature des fonctions	Catégorie
L.332-8-2°	Pour les emplois de Catégorie A, B et C lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté	VE	Direction Développement des activités sportives	Directeur de l'animation sportive	A
L.332-8-2°	Pour les emplois de Catégorie A, B et C lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté	VDS	Direction Permis et Contrôles	Conducteur de projets "meublées de tourisme et conseil aux porteurs de projets"	B
L.332-8-2°	Pour les emplois de Catégorie A, B et C lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté	VDS	Direction de l'immobilier	Conseiller juridique foncier	B
L.332-8-2°	Pour les emplois de Catégorie A, B et C lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté	PRP	Direction de la performance	Contrôleur de gestion externe - Chargé de mission	A

L.332-8-2°	Pour les emplois de Catégorie A, B et C lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté	PRP	Direction de la performance	Controleur de gestion interne - Chargé de mission	A
L.332-8-2°	Pour les emplois de Catégorie A, B et C lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté	PRP	Direction du Budget et de la Qualité comptable	Conseiller Comptable - Conseiller Financier	B
L.332-8-2°	Pour les emplois de Catégorie A, B et C lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté	VDS	Direction de l'Immobilier	Chef de service de l'information patrimoniale	A
L.332-8-2°	Pour les emplois de Catégorie A, B et C lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté	VE	Direction des Agents et des Moyens des écoles	4 Responsables Vie de l'école	B
L.332-8-2°	Pour les emplois de Catégorie A, B et C lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté	VE	Archives	Archiviste	B

L.332-8-2°	Pour les emplois de Catégorie A, B et C lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté	PRP	Ressources Humaines	Conseiller recrutement mobilité formation	B
L.332-8-2°	Pour les emplois de Catégorie A, B et C lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté	PRP	Ressources Humaines	Conseiller RH	B
L.332-8-2°	Pour les emplois de Catégorie A, B et C lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté	PRP	Prévention	Chargé de mission RPS	A
L.332-8-2°	Pour les emplois de Catégorie A, B et C lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté	VE	Direction Avignon Bibliothèques	Chef de secteur adulte Ceccano	B
L.332-8-2°	Pour les emplois de Catégorie A, B et C lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté	VDS	Direction batiments communaux	Chef de projets travaux neufs	A

L.332-8-2°	Pour les emplois de Catégorie A, B et C lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté	VCP	Direction Végétal dans la ville	Contrôleur de travaux patrimoine arboré et paysages urbains	B
------------	--	-----	---------------------------------	---	---

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L. 313-1, L. 332-8-2°, L. 332-24, L. 332-14, L. 332-23-2°, L. 424-1,
Vu le code du travail, articles L. 6227-1 à L. 6227-12, D. 6271-1 à 6271-3,
Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de Transformation de la Fonction Publique Territoriale et relative aux agents contractuels,
Vu l'ordonnance n° 2021-1574 du 14 novembre 2021.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Administration générale, finances et personnel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- AUTORISE** les recrutements, à temps complet, des postes recensés dans le tableau ;
- FIXE** en cas de recrutement d'un agent contractuel, le montant de la rémunération sur la base de la grille indiciaire et du régime indemnitaire de la fonction en correspondance aux grades concernés ;
- IMPUTE** la dépense correspondante au chapitre 012 du Budget Principal de l'exercice en cours et au chapitre 012 des budgets annexes de l'exercice en cours.

ADOPTÉ

Se sont abstenus : Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC

Le Maire
Mme Cécile HELLE

Le Secrétaire de Séance
Mme Anne-Catherine LEPAGE



PARVENU A LA PREFECTURE LE 04/12/2025
ACTE PUBLIE LE 05/12/2025

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :